



Extrait du registre aux délibérations
du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 19 décembre 2018

Étaient présents : RONGVAUX Alain, **Bourgmestre-Président**
LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne, **Echevins**
THOMAS Eric, GIGI Vinciane, CHAPLIER Joseph, FORTHOMME Fabian,
RONGVAUX Chantal, CASCIANI Alycia, LAHURE Stéfan, PONCELET Lucie,
SIMON Sophie, **Conseillers**
DAELEMAN Christiane, **Présidente du CPAS** (voix consultative - voir L1123-8)
ALAIME Caroline, **Directrice générale**

Point n° 4 : Budget communal - exercice 2019 : approbation

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu le projet de budget établi par le Collège communal ;

Attendu le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale, établi le 27/11/2018 ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional en date du 28/11/2018 conformément à l'article L1124-40, §1^{er}, 3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional, en date du 10.12.2018 et joint en annexe ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le **budget communal de l'exercice 2019** :

- **budget ordinaire** : à l'unanimité ;
- **budget extraordinaire** : à l'unanimité ;

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	5.414.303,86	1.315.266,00
Dépenses exercice proprement dit	5.316.551,99	4.271.375,00
Boni / Mali exercice proprement dit	97.751,87 (boni)	2.956.109,00 (mali)
Recettes exercices antérieurs	1.073.868,72	0,00
Dépenses exercices antérieurs	306.317,00	0,00
Prélèvements en recettes	0	2.856.109,00
Prélèvements en dépenses	700.000,00	0,00
Recettes globales	6.488.172,58	4.171.375,00
Dépenses globales	6.322.868,99	4.271.375,00
Boni / Mali global	165.303,59 (boni)	100.000,00 (mali)

2. Tableau de synthèse (partie centrale) - Ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.657.453,90	0		7.657.453,90
Prévisions des dépenses globales	6.783.585,18	0	- 200.000,00	6.583.585,18
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	873.868,72			1.073.868,72

Tableau de synthèse (partie centrale) - Extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.825.055,23	0	- 3.297.473,44	2.527.581,79
Prévisions des dépenses globales	5.825.055,23	0	- 3.397.473,44	2.427.581,79
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1				100.000,00

1. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	299.790,16 €	Budget voté le 29/11/2018
Fabriques d'église Protestante	935,26	Budget non voté
Fabriques d'église Saint-Léger	21.457,09 €	Exécutoire hors délai
Fabrique d'église Châtillon	14.279,30 €	Exécutoire hors délai
Fabrique d'église de Meix-le-Tige	12.885,99 €	Exécutoire hors délai
Zone de police	346.667,00 €	Budget non voté
S.R.I.	205.111,69 €	Budget voté le 20/12/2018

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des finances et à la Receveuse régionale.

Fait en séance susmentionnée,
Par le Conseil communal,

(s) C. ALAIME
Directrice générale

(s) A. RONGVAUX
Bourgmestre-Président

Pour extrait conforme, Saint-Léger, le 20 décembre 2018

Caroline ALAIME
Directrice générale



Alain RONGVAUX
Bourgmestre